

L'AP

MAGAZIN

metaa
FO

INCLUSION SCOLAIRE

**IL Y A URGENCE DANS LES LYCÉES PROFESSIONNELS,
LES SEGPA, LES EREA ET LES ULIS-PRO !**

ACTUALITÉS

ENTRER AU LYCÉE PROFESSIONNEL :
UN PARCOURS DU COMBATTANT

CARTE BLANCHE

LA RENTRÉE DES CLASSES :
ÇA PASSE OU ÇA CASSE ?

OUTRE-MER ET ÉTRANGER

PARTIR ENSEIGNER DANS LES TOM :
EST-CE ENCORE POSSIBLE ?

ÉDITO

EDILLO

LA PROMESSE D'ALLER LÀ OÙ PLUS PERSONNE NE NOUS ATTEND...

Pourquoi le syndicat continue résolument à combattre la réforme Grandjean des lycées professionnels ? Parce qu'elle est dangereusement bricolée, sans ligne directrice qui soit bénéfique à la fois aux jeunes et aux secteurs en mal de professionnels qualifiés. Cette réforme n'est fondée sur aucune analyse sérieuse, aucun diagnostic partagé. Elle est, en plus, d'une absurdité coûteuse pour le pays.

C'est même une insulte pour l'avenir : 1 milliard d'euros dépensé inutilement qui hypothèque l'avenir de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. On aura beau le dénoncer, étayer nos revendications, les PLP devront encore contrer le mensonge : « C'est de votre faute ! On a mis 1 milliard d'euros sur la table et vous avez échoué dans votre mission. Nous avons tout essayé, il est donc temps d'abandonner l'enseignement professionnel... Soit on le cède aux entreprises de formation (prêtes à récolter cette manne financière), soit on le régionalise (une tentation transpolitique déjà esquissée) ! »

Alors le SNETAA, malgré les vents contraires mais avec la force de l'avenir, se battra pas à pas pour stopper ce destin funeste.

Il faut du courage : que l'État récupère ce milliard d'euros ! Car très vite, il servira de prétexte à toutes les accusations face à un échec annoncé. L'échec de construire une voie royale pour les jeunes, l'échec d'émanciper une jeunesse « libre en conscience » encore marginalisée, invisibilisée et rejetée par un système qui ne parvient plus à offrir un socle commun culturel à tous les enfants de 14 ans. Mais aussi, l'échec de la réindustrialisation du pays par manque de personnels hautement qualifiés, réclamés pourtant par les entreprises. Pour nous, professeurs de lycée professionnel, cela signifie également l'échec de recouvrer sens et dignité dans notre métier.

Mais il y a encore de l'espoir.

D'abord, celui de revoir un ministère dédié à l'enseignement professionnel au sein de l'Éducation nationale. Si l'on considère que, comme en Suisse, en Allemagne, au Benelux, en Scandinavie, c'est la forte qualification des élèves qui fait la richesse économique d'un pays, ce ministère est d'une nécessité urgente. En 2022, le SNETAA a œuvré pour sa renaissance. Si ce ministère n'a été qu'une façade pour dissimuler la démolition de l'enseignement professionnel (réforme Grandjean), tout dépendra désormais de ce que notre nouveau ministre, Alexandre Portier, en fera.

Les entreprises, à leur corps défendant, participent également à notre espoir car elles manquent cruellement de main-d'œuvre qualifiée. Elles seront de facto nos alliées (elles accueillent déjà nos élèves pour 20 semaines de PFMP) à condition qu'elles ne soient pas incitées à jeter l'éponge. Pour un pays qui se veut fort dans un monde global et qui veut construire un avenir pour tous, il est nécessaire de rehausser la qualification des futurs salariés. Pour cela, les entreprises devront offrir des salaires à la hauteur des qualifications, et surtout, établir de véritables perspectives de carrière. Chaque métier doit désormais s'ouvrir à des parcours évolutifs et ambitieux, avec des grilles de salaires favorables, plutôt qu'un cul-de-sac comme c'est souvent le cas aujourd'hui. À l'exception de l'industrie et de l'armée, peu de secteurs professionnels offrent encore des possibilités d'évolution en fonction des formations, des expériences acquises et de l'ancienneté. Il est possible de progresser, d'ouvrier à ouvrier spécialisé, de contremaître à assistant ingénieur, jusqu'à des postes de direction. Toutes les branches professionnelles doivent repenser les carrières pour TOUS les métiers, même ceux que l'on croit figés, si elles veulent attirer et retenir des talents. Elles y seront contraintes pour leur propre survie mais aussi si les politiques portent cette ambition pour les travailleurs.

Le chantier est immense. Il peut donner le vertige à quiconque s'attelle sincèrement à notre secteur - sans en faire une rente de situation, comme ces rares experts autoproclamés qui, plus que de transformer l'enseignement professionnel, ont réussi à nourrir leurs propres ambitions. Mais il faut de l'audace pour relever ce défi colossal, résister aux nombreux lobbys extérieurs comme intérieurs à l'École, et renverser la table pour réenchanter notre métier.

Cela ne peut se faire que par un diagnostic partagé sur les réussites et les failles de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. C'est la base indispensable de tout projet ambitieux.

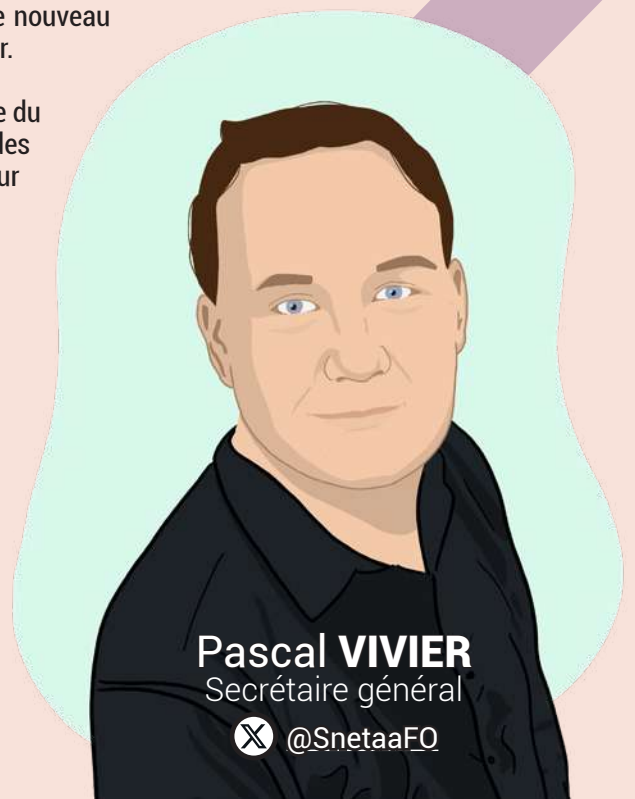
Le projet porté par le SNETAA est-il si éloigné de la réalité des collègues dans les établissements ? Bien au contraire ! Lutter contre les assignations sociales, contre la perte de sens de notre métier, contre les violences faites aux enseignants, contre les attaques à la laïcité et redonner espoir à l'École en offrant une solide culture générale à chaque élève, en promettant un avenir meilleur, en obtenant des augmentations de salaire à la hauteur de notre mission, alors nous ne devons compter que sur nous-mêmes !

Les PLP sont des fonctionnaires qualifiés, innovants par leur pédagogie spécifique, proches du monde économique comme aucun autre corps d'enseignants. Ils relèvent le défi de jeunes souvent rejetés (plutôt qu'orientés). Fidèle à nos valeurs historiques, à nos mandats et à notre représentativité, le SNETAA poursuit le combat pour transformer les perspectives, les nôtres comme celles de la jeunesse de notre pays.


C'est avec force que nous porterons ce mandat auprès de notre nouveau ministre délégué, qui a d'ores et déjà fait le choix de nous recevoir.

« La résolution, le courage et la fidélité ! » : c'est la feuille de route du SNETAA, engagé pour poursuivre le combat en faveur des PLP, des CPE et de tous les personnels de l'enseignement professionnel. Pour gagner, ensemble !

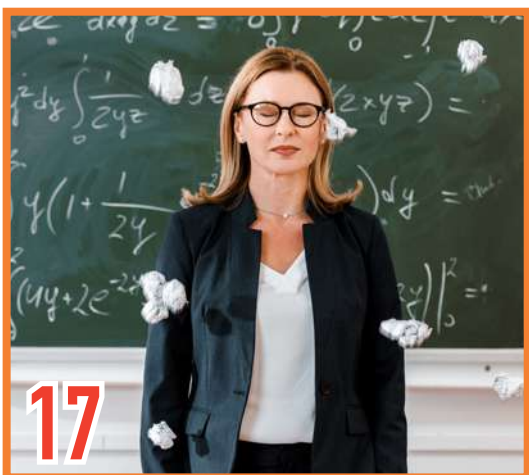
*Léon Blum



Pascal VIVIER
Secrétaire général

 @SnetaaFO

SOMMAIR



IAP
MAGAZINE

L'AP MAGAZINE N° 614
EST UNE PUBLICATION DU
SYNDICAT NATIONAL
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
ACTION AUTONOME FORCE OUVRIÈRE

RÉDACTION

SNETAA-FO 417 Bureaux de la Colline 92213 SAINT-CLOUD Cedex

Tél.: 01 53 58 00 30 | snetaanat@snetaa.org

CPPAP 0125 S 07264 ISSN 1273 5450

Directeur de la publication : Pascal VIVIER

Responsable éditorial : Alain-Romain NITKOWSKI

Coordination éditoriale : Brigitte VINCENT-PETIT

Secrétariat de rédaction : Fabienne YORO

Direction artistique, conception graphique et mise en page :

Wanderson RIBEIRO | Agence DESSAINTS

Illustrations : Colm, Zaïtchick

Images : 123rf.com, SNETAA-FO © | Imprimé en France

E



ACTUALITÉS 06

ENTRER AU LYCÉE PROFESSIONNEL : UN PARCOURS DU COMBATTANT !

PÉDAGOGIE 07

L'ÉTUDE (COMPLICE) DE L'OCDE SUR L'ÉCOLE FRANÇAISE /// SPÉCIFICITÉS DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES DES PLP : DES COLLÈGUES CONTINUENT DE TÉMOIGNER /// ÉLÈVES ET ÉCRANS

LA TRIBUNE 10

SHAKE IT OFF*

CARTE BLANCHE 12

LA RENTRÉE DES CLASSES : ÇA PASSE OU ÇA CASSE ?!

EN COUVERTURE 14

INCLUSION SCOLAIRE : IL Y A URGENCE DANS LES LYCÉES PROFESSIONNELS, LES SEGPA, LES EREA ET LES ULIS-PRO !

VOS DROITS 17

RAPPEL SUR LA PROTECTION FONCTIONNELLE /// LE CPF (COMPTE PROFESSIONNEL DE FORMATION) /// CONGÉS MALADIE : UNE ÉVOLUTION TOUJOURS INSUFFISANTE

RETRAITE 20

TIC ET SÉNIORS

PERSONNELS 21

CPE ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : POINT TROP N'EN FAUT ! /// CONTRACTUELS : UNE RENTRÉE BIEN MAUSSADE /// DEVENIR DDF

CARRIÈRE 23

COMMENT CONTESTER L'APPRÉCIATION FINALE DE LA « VALEUR PROFESSIONNELLE » ? /// RENTRÉE 2024 : RECLASSEMENT DES STAGIAIRES

OUTRE-MER ET ÉTRANGER 24

PARTIR ENSEIGNER DANS LES TOM : EST-CE ENCORE POSSIBLE ?

BRÈVES 25

CULTURE 26

SYNDICALISATION 27

ENTRER AU

LYCÉE PROFESSIONNEL

UN PARCOURS DU COMBATTANT !

Depuis quelques années les médias font des gorges chaudes de toutes les turpitudes autour de Parcoursup. C'est sans compter les problématiques de son petit frère moins médiatique qu'est Affelnet, et pourtant...

Affelnet, c'est l'algorithme qui prédestine les sortants de 3e vers d'autres cieux après le collège. Il y a quelques années, le ministère et les rectorats s'évertuaient à travers les professeurs principaux de 3e à orienter les enfants vers les études supérieures et donc la seconde générale. Depuis que le Président de la République a fait cause nationale la voie professionnelle, les choses ont quelque peu changé et Affelnet qui jusque-là ne comptabilisait pas les demandes vers les CFA, s'est mis à les prendre en compte. Ajoutez à cela une publicité sans fin et sans faille pour l'apprentissage, la création de France compétences et sa générosité sans conteste et sans compter envers les entreprises avec l'argent du contribuable et vous obtenez deux voies « d'excellence » : le lycée général amenant aux études supérieures longues et... l'alternance. Quid du lycée professionnel ?

Le LP, en tant qu'établissement public de la République, accueille tous les jeunes qu'Affelnet veut bien lui envoyer sans distingo. Pour cette rentrée, le ministère annonce que les demandes vers le lycée professionnel ont été plus importantes que par le passé. Faudrait-il s'en féliciter ? Rien de sûr, car qu'en est-il des places proposées ? Avec les cartes de formations qui vont de plus en

plus vers des fermetures de sections empêchant des enfants d'entrer dans nos structures, avec le contingentement de ces mêmes sections, avec des places en CAP au-delà de la capacité d'accueil en atelier pour des élèves à besoins particuliers, bien souvent sans dédoublement faute de moyens, avec les régions qui de plus en plus refusent de moderniser les ateliers, avec un parcours passerelle ne bénéficiant qu'à une infime partie des élèves de lycée général, et le paramétrage parfois défaillant d'Affelnet, que reste-t-il des places proposées ?

Aujourd'hui, le SNETAA souhaite que notre ministre délégué à l'enseignement professionnel s'empare réellement du dossier des lycées professionnels, qu'il se penche sur l'importance des formations proposées pour la société de demain,

qu'il réfléchisse aux nouveaux métiers et qu'il crée des formations adaptées et en nombre pour chacun des publics reçus dans les EREA, SEGPA, SEP et lycées professionnels car les formations d'aujourd'hui sous statut scolaire feront les professionnels de demain. Pour le SNETAA, il est bon d'entendre qu'en infra bac, les enfants ont encore éminemment besoin d'enseignement général, de culture, d'analyse pour comprendre le monde dans lequel ils seront bientôt citoyens, ce que ne propose pas l'apprentissage. Entendons aussi un grand nombre de professionnels qui, sur le terrain lors des PFMP, disent haut et fort qu'ils n'ont pas le temps de former ces enfants à qui ils manquent des savoirs et des savoirs être. C'est pourquoi le dossier Affelnet a toute son importance et qu'il est nécessaire d'y regarder de plus près.

S'INSCRIRE EN LP, C'EST LE PARCOURS DU COMBATTANT...



L'ÉTUDE (COMPLICE) DE

L'OCDE

SUR L'ÉCOLE FRANÇAISE

Dans une étude parue récemment, les économistes de l'OCDE, qui s'appuient notamment sur des enseignements PISA, partagent leurs recommandations concernant l'École française.

Ils dressent d'abord un constat sévère quant au niveau des élèves français. Lesquels sont dans la moyenne de l'OCDE – place peu valorisante lorsqu'on sait que la plupart des pays de l'OCDE sont bien plus pauvres que la France.

Les élèves de CM1 et de 4e, eux, sont au plus bas du classement.

On le savait déjà : les enseignants français sont les moins bien payés, ceux qui travaillent le plus, et aussi, logiquement, les plus enclins au stress car soumis « à la nécessité de suivre l'évolution des exigences des autorités locales, municipales, régionales ou nationales ».

Rien de nouveau non plus dans le fait de souligner, encore une fois, les inégalités de réussite scolaire qui sont particulièrement marquées dans notre pays, au même niveau que la République slovaque ou Israël.

Le plus inquiétant reste l'absence d'une réelle mixité scolaire, et l'OCDE note que « le milieu socio-économique de ses pairs influe davantage sur les scores d'un élève que son propre milieu ». Le privé sous contrat est montré du doigt... et dans le même temps l'OCDE invite dans ses préconisations à aller encore plus loin vers la privatisation de l'École !

Parce que l'École se doit d'être « rentable ». Les diplômes doivent être rentables.

D'autant plus que la France dépense



un peu plus que la moyenne des pays de l'OCDE pour chaque élève, même si l'Éducation a une part inférieure dans les dépenses publiques en France, par rapport à ses voisins de l'OCDE (8,5 % pour 10,6 % ailleurs).

Dans les recommandations qui plaisent : augmenter le salaire des enseignants afin d'améliorer l'attractivité du métier.

Parmi celles qui déplaisent : diminuer le nombre d'enseignants (on n'avait déjà plus l'ambition d'en avoir un devant chaque classe), ben oui, le nombre d'élèves est en baisse !

Enfin, on y vient : l'OCDE demande « des établissements scolaires autonomes dotés d'un manager responsable de la paie et de l'embauche des enseignants ». La volonté n'est pas nouvelle, mais elle s'affirme.

Par ailleurs, ledit manager devrait pouvoir bénéficier de toute latitude quant au pilotage pédagogique en classe. Et l'OCDE de noter enfin les bienfaits d'un Pacte qui facilite le travail du chef d'établissement...

Parmi toutes les « joyeuses » recommandations de l'OCDE : la suppression des REP, l'annualisation des services

(merci à la Cour des comptes pour ses préconisations inspirantes), l'évaluation des enseignants exclusivement par les chefs d'établissement, ou encore... des établissements autonomes sous contrat avec l'État, financés selon les résultats des élèves ! On ne doute évidemment pas de l'objectivité des évaluations de ces mêmes élèves...

Sans oublier l'avis favorable de l'OCDE pour la contractualisation, la territorialisation, la bivalence généralisée à tous les enseignants, etc., etc.

On notera évidemment que cette étude de l'OCDE tombe au « bon moment », celui où la France traverse une crise budgétaire et politique.

Assurément, les économies vont aussi se faire sur le dos de l'École publique. Et l'OCDE, en bonne élève, rédige via cette étude la feuille de route de la politique actuelle qui met en place la privatisation de l'École.

Le lycée professionnel peut trembler. Mais le SNETAA-FO combat et combattra cette libéralisation à marche forcée afin que jamais le LP ne puisse dire : « L'apprentissage m'a tué ! »

SPÉCIFICITÉS DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

DES PLP : DES COLLÈGUES CONTINUENT DE TÉMOIGNER...



Dans les précédents numéros de l'AP Magazine, le SNETAA a mis en lumière les spécificités des PLP dans leurs pratiques pédagogiques mais aussi dans leurs relations aux élèves pour les réconcilier avec l'école. Nous continuons aujourd'hui notre voyage au cœur de l'enseignement professionnel avec une collègue PLP en maths-sciences.

Christelle A. enseigne auprès des classes de 3e prépa-métiers, de CAP et de baccalauréat professionnel. Selon elle, la bivalence permet de faire les liens entre les matières et d'utiliser les outils mathématiques au service des sciences et réciproquement : « ça évite de compartimenter, tout est complémentaire ». Comment réconcilier les élèves avec les mathématiques ? Christelle commence par leur expliquer qu'apprendre les mathématiques, c'est comme apprendre à marcher : on se met debout, on tombe, on se relève, on recommence. Elle use quelque part d'une reprogrammation de la pensée par le langage dans la mesure où elle répète aux élèves comme un mantra que « les mathématiques, c'est facile ! ». Elle adopte une posture différente où elle n'est plus le maître du savoir mais elle démontre à l'élève qu'il sait : le savoir change de position. Lorsqu'un élève lui pose une question, elle répond invariablement : « Moi, je ne sais pas. Et toi, qu'est-ce que tu en penses ? Qu'est-ce que tu sais ? ». Les valoriser, c'est ainsi que Christelle arrive progressivement à les faire progresser. L'erreur n'est plus un frein. Elle accompagne ses élèves au quotidien dans chaque tâche, chaque

exercice. Elle va proposer des exercices de plus en plus difficiles mais tout en restant transparente sur le niveau de difficulté. Elle leur fixe un objectif : faire de leur mieux. Alors, les déclics en mathématiques se produisent, certes à des moments différents. Si un élève est bloqué ou qu'il ne veut pas faire, elle l'accompagne au tableau pour faire l'exercice avec lui. Elle essaie ainsi de lui faire prendre confiance en lui. L'instauration d'un climat propice aux apprentissages est essentielle : la façon de communiquer avec les élèves, la verbalisation pour poser les choses, le regard bienveillant, le respect réciproque. Christelle lutte contre la monotonie en n'imposant pas de rituel, elle s'adapte selon la notion étudiée. En classe de 3e prépa-métier, la classe est équipée de façon à la rendre « flexible » : mobilier mobile qui permet de travailler individuellement ou en îlot, plusieurs tableaux, mobilier adapté comme le culbuto, casque, objets dans les mains à disposition des élèves pour lutter contre le stress... Christelle pratique la différenciation pédagogique à la fois en termes d'organisation (classe entière, en groupes de 4 maximum, en binôme), qu'en termes de contenu (difficulté des exercices ou leur nombre, fiches avec aides ou moins d'aides au choix des élèves). À la fin, les élèves doivent atteindre le même objectif. Par exemple, sur la notion des mesures, les élèves doivent en binômes compléter un texte à trous. S'initie alors une discussion entre eux, des propositions. En cas de désaccord, l'élève doit s'affirmer, défendre son point de vue. C'est dans la confrontation à l'autre que le savoir se construit ici. L'élève développe aussi ses

capacités d'abstraction. De plus, Christelle a changé son mode d'évaluation en valorisant davantage les progrès que les résultats. Elle constate que ses élèves mémorisent mieux qu'avant.

Christelle inscrit également ses élèves à des concours en mathématiques. Elle fonctionne avec la pédagogie par projet, plus facile à mettre en place en sciences qu'en mathématiques selon elle. Elle souligne aussi l'aspect chronophage de cette approche pédagogique. Avec une de ses classes et en collaboration avec la collègue d'arts appliqués, elles ont lancé la construction d'une serre avec 1200 bouteilles en plastique. Les tracés et les notions mathématiques de symétrie, volume, aire ont été étudiées à travers ce projet parallèlement aux notions techniques et architecturales nécessaires. Il lui arrive aussi de se greffer sur un projet proposé par d'autres collègues. Le travail en équipe est la clé de voûte pour emmener les élèves vers la réussite. Toujours en s'appuyant sur un projet concret, en co-intervention avec les collègues de matières professionnelles, elle travaille les études statistiques avec la section AGORA. Avec une classe de la section AEPA, le projet consiste en l'aménagement d'une salle d'animation en fonction de l'âge des usagers : l'utilisation et la maîtrise par les élèves du logiciel Sketchup 3D trouve toute sa justification. L'apprentissage prend ici tout son sens.

Selon Christelle, en LP, les enseignants s'intéressent à ce qui est fait dans les autres matières, ils ne cloisonnent pas et ce, dans l'intérêt des élèves. Une équipe



pédagogique soudée permet d'aller au-devant des classes difficiles et des élèves en difficulté. De plus, les PLP sont maîtres dans l'accompagnement aux élèves tant au niveau de l'attitude bienveillante et franche qu'ils adoptent pour les responsabiliser progressivement face aux apprentissages que dans l'accompagnement didactique en usant d'innovation pédagogique. Attention, il ne s'agit pas de les cocooner non plus. Christelle fait le constat suivant : « Quand les élèves ont compris une notion, ils sont ensuite très demandeurs. » Ce qui est sûr, c'est que ses élèves clament tous aujourd'hui que « les mathématiques, c'est facile ! »

À travers ce témoignage, nous mesurons encore une fois combien l'investissement pédagogique et humain des acteurs de l'enseignement professionnel est à la hauteur des enjeux pour aider nos élèves à donner le meilleur d'eux-mêmes et à s'accomplir pleinement dans leurs dimensions personnelle, professionnelle et citoyenne.

Le SNETAA-FO demande que la spécificité des PLP, engagés pleinement dans leurs missions, soit enfin reconnue et que les LP soient tous inclus en éducation prioritaire avec les primes afférentes.

Vous aussi, vous innovez dans vos pratiques pédagogiques ou vous souhaitez partager vos expériences ?

Laissons-nous vos coordonnées par mail à snetaanat@snetaa.org !

ÉLÈVES ET ÉCRANS

L'OCDE, qui exploite notamment les résultats des enquêtes PISA, confirme dans une étude récente les effets déjà connus des écrans sur nos élèves. Outre l'impact négatif qu'une utilisation excessive induit sur leurs résultats scolaires, leur dépendance au portable se confirme alors que près de la moitié d'entre eux avouent se sentir anxieux et nerveux si leur téléphone n'est pas à proximité immédiate.

Par ailleurs, si l'on ne peut nier que l'environnement numérique offre des opportunités éducatives, il génère malheureusement des risques non négligeables. Ainsi, les adolescents sont confrontés au cyber-harcèlement, aux propos haineux, aux discours faux et trompeurs, à des contenus inappropriés, à des problèmes de protection de la vie privée. Et l'omniprésence des algorithmes facilite ces dérives. Sans compter le temps passé sur ces mêmes écrans qui a un impact démontré sur la santé mentale des adolescents.

Aussi, comment agir à l'échelle d'un établissement ? L'interdiction des smartphones au lycée paraît une initiative guère réalisable. Dans les établissements où les téléphones ont été bannis, ce sont 29 % des élèves qui déclarent l'avoir quand même utilisé plusieurs fois dans la journée. Leur apprendre à faire face ? À exercer leur jugement ? Là encore, il faudrait des moyens supplémentaires en termes de temps d'enseignement ou encore l'adoption d'une réelle politique publique de prévention.

Enfin, il apparaît que le temps d'écran passé seul est préjudiciable, tandis que la présence des parents aux côtés de l'enfant ou de l'adolescent se révèle bénéfique (encore faut-il que l'ado en question souhaite partager son temps d'écran avec papa maman).

En outre, on le sait, l'utilisation intensive des appareils numériques monopolise du temps qui pourrait être consacré à des activités sportives, artistiques, à la lecture (soyons fous !).

Bref, maîtriser les savoirs fondamentaux au XXI^e siècle, c'est aussi et surtout être capable de vérifier une information avant de fonder son opinion. Il s'agit de rendre les individus à même de prendre des décisions éclairées - condition élémentaire au bon fonctionnement d'une démocratie.

Et les écrans chez les jeunes n'ont pas fini de causer des soucis...

(source : *élèves et écrans : performance académique et bien-être, OCDE 2024*)



SHAKE IT

T.S.

1989

SHAKE IT OFF*

Vous est-il déjà arrivé de vous entendre penser vous-même et de vous trouver abasourdi par ce que vous étiez en train de vous dire in petto ? C'est ce qui m'est arrivé tout récemment, lorsque je me suis entendue m'exclamer : « Ça alors, Taylor Swift, va-t-elle donc sauver le monde... ? »

* Agiter

- Oh, mais quelle époque de fous vit-on ! », m'étais-je aussitôt rétorqué ! Je tombai en effet dans un double abysse.

Comment était-il possible qu'un bonimenteur si extravagant, capable de déclarer à la face du monde entier que les immigrés mangent les chats et les chiens des Américains, que boire de la javel peut sans doute tuer le virus du Covid, qui est soutenu des cowboys sortis d'un film de

Clint Eastwood, par des platistes, des créationnistes, d'authentiques harpies chez les *Moms for Liberty* et autres *QAnon* aux théories complotistes dignes d'une parodie des *Inconnus...*, comment diable était-il encore possible que Donald Trump menace de son ombre fantasmagorique et pourtant épouvantable l'équilibre (branlant) du monde entier ?

Plus inouï encore : comment était-il possible que j'en vienne sérieusement à me dire que le tweet d'une pop star en soutien à Kamala Harris pourrait suffisamment influencer l'opinion d'un pays aussi immense que les États-Unis pour empêcher ce désastre invraisemblable ?



Ah, pauvres pays sans laïcité, pensai-je alors spontanément... Quel rapport, vous dites-vous ? Eh bien, certes nos opinions publiques sont toutes plus ou moins circonstancielles et infléchies par mille influences étrangères (l'impérialisme culturel anglosaxon par exemple, les différents conflits internationaux, les trolls russes et la désinformation chinoise, ou l'inverse...), mais même dans nos sociétés mondialisées, il demeure encore une signature culturelle profonde dans le rapport des peuples à la croyance, de manière générale.

En France plus que partout ailleurs, du moins jusqu'à une date très récente, notre héritage agnostique et rationaliste nous a prémunis majoritairement des croyances les plus folles, et notre laïcité des communautarismes qui permettent de leur donner corps ; tandis que dans une tradition culturelle religieuse, et qui regarde d'abord la société comme un agrégat de communautés – et non une somme d'individus, comme le veut notre pensée universaliste – à chaque communauté ses propres dogmes, à chacune ses propres règles, sa propre identité, à laquelle chacun est forcément assigné, ses propres valeurs et ses propres vérités... Et puisqu'il faut, pour chercher la concorde, s'efforcer de respecter toutes les communautés et reconnaître les codes de chacune d'entre elles – quand notre système laïque prend le parti de les ignorer tous pareillement, pourvu que les dits-codes ne prétendent pas primer sur les lois communes –, il n'est pas surprenant de voir librement émerger des groupes d'influence aux idées les plus farfelues, aux postulats les plus extrêmes aussi : au pays où chaque État porte ses propres lois, il est naturel que chaque groupe défende ses croyances, son identité et ses intérêts.

Dans ces circonstances, il n'est pas surprenant non plus d'y voir croître d'inévitables tensions entre communautés et systèmes de pensée concomitants : les suprémacistes blancs se sentent menacés par les étrangers, les virilistes par les femmes, les pro life par la liberté... des femmes encore, les chrétiens par les musulmans, les traditionalistes par les LGBT (entre autres), les créationnistes par les discours scientifiques, tout comme les antivax... Sans la colonne vertébrale solide de la

tradition de pensée rationaliste d'une part, et universaliste d'autre part, notre pays lui aussi aurait tôt fait de céder au relativisme culturel comme scientifique, à la lutte entre communautés de croyances ou de valeurs, à l'identitarisme réducteur, et pardon : à la bêtise.

N'est-ce pas déjà ce que nous avons tous récemment observé chez un certain nombre de nos jeunes élèves, cette perméabilité croissante, polarisée par les réseaux sociaux, au conspirationnisme, à la superstition, au communautarisme et conséquemment à la défiance envers l'Autre, celui de la communauté d'en face ? Sommes-nous pour l'avenir condamnés à espérer que des Taylor Swift décident de s'investir politiquement ? Et du reste est-il sain ou souhaitable que des foules de jeunes citoyens suivent aveuglément l'opinion de pop stars, dont la politique aurait besoin pour rendre la démocratie sexy ? Il y a naturellement tout autant à craindre d'une autre idole qu'elle entraîne un jour la jeunesse dans un sens inverse, si nous n'armons pas celle-ci du pare-feu de l'esprit critique.

Or, pour sortir de l'enfance de la pensée grégaire et devenir un esprit autonome (au sens étymologique grec : celui qui se donne sa propre loi – ici intellectuelle), quel meilleur cadre que notre précieuse laïcité, qui circonscrit à l'espace privé la pratique et les prescriptions religieuses, qui impose à toutes les administrations et juridictions la neutralité, et qui assure à chaque citoyen le même traitement dans l'indifférence de son appartenance confessionnelle ou communautaire ! Il faut que nous ayons largement perdu le fil d'Ariane qui nous lie à la génération suivante pour entendre aujourd'hui nos jeunes déclarer que la laïcité est liberticide ou stigmatisante, quand notre système laïque jusqu'ici – mais pour combien de temps encore... ? – nous a prémunis, au plus haut niveau du moins, des outrances politiques les plus folles, des groupes d'influence les plus clivants et sectaires, des discours les plus ouvertement violents ou infondés.

Bien sûr nous rêvons tous de voir un jour la laïcité défendue et incarnée par une pop star intelligente, belle et talentueuse, qui inspirerait à nos élèves la fierté d'appartenir au pays des Lumières ! Mais pour ma part, je rêve surtout de voir un jour

s'afficher sur mes écrans le visage d'une ancienne élève de Vitry-sur-Seine que rien ne semblait prédestiner à briguer les plus hautes responsabilités, s'adressant aux Français depuis l'Élysée pour leur dire que dans un pays laïque comme le nôtre, rien n'est joué à la naissance car aucune identité ne vous colle à la peau, car l'éducation est basée sur la science et la raison, et qu'elle est pareillement offerte à tous, parce que l'isonomie (l'égalité devant la loi), fondement de notre démocratie, y est garantie quelle que soit votre origine, votre religion, votre opinion, votre façon de vivre ou d'aimer, que notre État est juste car il ne connaît que des individus, liés par une même adhésion à des lois communes et des valeurs universelles, et méconnaît les groupes ou communautés quelles qu'elles soient. Alors prête à tout bousculer, je chanterai gaiement en distribuant partout ses tracts :

« *And the haters gonna hate, hate, hate,*

Baby, I'm just gonna shake, shake, shake, shake,

I shake it off, I shake it off

(...)

And the fakers gonna fake, fake, fake, fake,

But baby, I'm just gonna shake, shake, shake, shake,

I shake it off, I shake it off ! ».



Delphine GIRARD

delphine.girard@snetaa.org



LA RENTRÉE DES CLASSES : ÇA PASSE OU ÇA CASSE ?!

« RIEN N'EST PLUS DIFFICILE
À SUPPORTER QU'UNE SÉRIE DE
BEAUX JOURS », GOETHE.

Le mieux, c'eût été de se faire tatouer l'adage et de le lire et le relire pour parvenir à convaincre notre cerveau ramollo, notre posture coupablement indolente, nos pieds couverts de sable et nos flâneries improductives que tout cela ne pouvait décemment se prolonger. Cet insidieux glissement dans un mode de vie-vacances linéaire, a priori sans éléments perturbateurs, n'est pas censé satisfaire

l'hyperactivité inhérente au prof.

Allez ! Point de déni de rentrée : ces dernières semaines nous auront déjà permis de quitter l'oisiveté, de remettre des chaussures fermées, et de renouer avec le lundi détesté.

Stop à l'indolence, finies les vacances, Janus - Dieu des commencements et des fins- nous ouvre grand la porte d'une nouvelle cadence !

Déambulation dans les rayons d'une librairie où agendas et cartables perturbent notre souhait de décrochage scolaire... des titres de livres pour enfants happent notre attention soudainement courroucée : « Mathéo ne veut plus aller à l'école »,

« Dure rentrée pour Achille », et... « La maîtresse qui n'aimait pas les élèves » !

Déjà, du prof bashing, à 3 ans ? Ok, on imagine que toutes ces histoires qui laissent présumer le pire concernant l'école finissent bien. Mathéo va kiffer l'école, et la maîtresse à l'allure de sorcière va sûrement plaire. Les chérubins vont comprendre via ces lectures que l'École, c'est vraiment un chouette truc. On va attendre pour leur dire que la maîtresse prend des cachets, que des vilains qui passent à la télé sont en train de détruire les écoles pour les petits et pour les grands, et qu'on va se moquer qu'ils sachent bien penser tant qu'ils savent juste bien appliquer.

Nous, c'est avec la conscience de tout ça

que l'on a abordé cette rentrée. Quand Dark Vador dit « Je suis ton père », on flippe déjà, mais lorsque une énième ministre cette année débarque à l'Éducation nationale et dit « Je suis votre mère »... ben, Dark Vador, c'est du pipi d'chat à côté de l'angoisse qui nous étirent. Parce qu'elle est aussi, inéluctablement, la sœur de cœur d'un gouvernement qui veut achever son travail de destruction de l'École publique, et de marchandisation du lycée professionnel.

Donc c'est bien guillerets qu'au lycée on remet les pieds: Mathéo et Achille ont grandi... ben ouais, en fait, ils z'aiment pas l'école, mais nous sommes là pour éveiller des appétences, et ça s'finira bien !

Si si.

Mais satisfaisons plutôt notre désir inavoué de nous échapper en s'payant un p'tit tour du monde des rentrées...

Les plus gourmets iront en Suède où la nouvelle année scolaire est célébrée en se régaland de gâteaux ; c'est la tradition du *Kanelbullens dag* : journée de la brioche à la cannelle. Miam !

Miam aussi leur capacité à favoriser une grande autonomie chez leurs élèves dans tous leurs apprentissages, en les valorisant et en les encourageant sans cesse. Notre bienveillance à nous a sans doute moins ce talent...

Si vous aspirez à une rentrée plus spirituelle que notre habituelle distribution des emplois du temps et éventuelles résolutions d'occupation des classes, l'Inde est toute désignée. Là-bas, la rentrée scolaire se déroule en juillet, au moment de la mousson, et elle est surtout le temps d'un hommage à Sarasvatī, déesse de la connaissance. Ainsi, l'École trace le chemin vers l'épanouissement personnel.

La rentrée est en effet un rituel important qui marque une nouvelle naissance : celle de l'âme et de l'esprit... au moment où nos politiques poussent des encore-enfants vers l'apprentissage plutôt que d'essayer de les « éclairer ».

Enfin rassurons-nous : nous sommes tous des Sarasvatī aux yeux de nos élèves (c'est comme pour la phrase de Goethe, il suffit de s'en convaincre) ! Même si le rituel initiatique consiste plus chez nous,

dès le commencement de l'année, à asséoir notre autorité quand un projectile au tableau est lancé.

Au pays du Soleil levant, la rentrée des classes est alignée sur l'année fiscale, laquelle débute en avril. Les chérubins s'inclinent devant leurs professeurs et ces derniers s'inclinent devant leur directeur. Avez-vous témoigné la même déférence envers votre proviseur ? D'accord, le contexte n'y était pas : seuls les cerisiers en fleurs et le spectacle qu'ils procurent incitent à cette douceur ! D'ailleurs, la période qui signe la rentrée scolaire est nommée *hanami*, qui signifie « regarder les fleurs ». Certes, ils ont les beaux arbres, mais ils ont aussi l'année scolaire la plus longue du monde, dix semaines de vacances seulement.

En Chine, la rentrée s'effectue le 1^{er} septembre. Toujours. On ne déroge pas. Même si ledit 1^{er} septembre tombe un week-end. Et là, on vous entend râler d'ici, feignasses de profs, si jamais on vous faisait quitter la plage ou l'aqua-poney un dimanche pour chanter l'hymne national sous le lever de drapeau lors de la cérémonie d'accueil des élèves ! Laquelle est systématiquement suivie d'une séance de gymnastique en musique.

En Arabie Saoudite, Mathéo et Achille aimeraient encore plus l'école ! La rentrée dure trois jours, et ce sont trois jours de festivités durant lesquels les enseignants offrent de la nourriture et des fleurs à leurs nouveaux élèves. Ne dites pas que vous n'avez jamais songé à offrir des chocolats à Kevin ou à Kimberley le jour de la rentrée !

En Bulgarie, c'est l'inverse : ce sont les gentils élèves qui offrent des fleurs à leurs professeurs – et ce dans leur plus belle tenue. C'est la même chose en Russie, pays où les élèves sont les plus chanceux (si l'on parvient à occulter Poutine, la guerre, et tout et tout), avec 14 semaines de vacances, de mi-mai à septembre.

Aux États-Unis, le système scolaire étant décentralisé, chaque État décide de sa date de rentrée et de ses modalités.

Après ce parcours express à travers les traditions de la rentrée ponctuées de déesses, de fleurs, de friandises et de solennité, le voyage se termine sur la pire des rentrées : celle qui nous fait

relativiser, celle qui nous fait aimer même Kimberley...

C'est la rentrée, depuis 2022, SANS LES FILLES.

En Afghanistan – unique pays au monde à interdire l'accès à l'éducation des filles après l'école primaire. Droit pourtant inaliénable inscrit dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Les Talibans les excluent de l'espace public : plus d'école, interdites de sport, de parc, de musée... les femmes cultivées sont dangereuses. Les femmes belles aussi: interdites de salons de beauté, de maquillage, de parfum, de discussions en public.

Pour ces 1,5 million de filles, la présidente de l'Unicef, Catherine Russel, fait le constat « d'une détérioration de leur santé mentale », alors que « leur vie, leur avenir, leurs espoirs et leurs rêves sont en jeu ».

« Plus de 1000 jours que les filles afghanes ont été exclues des établissements secondaires.

Plus de 3 milliards d'heures de cours perdues » (Unicef)

Elle nous fatigue, parfois, Kimberley, à se lisser les cheveux au fond de la classe... mais on est contents qu'elle ait cette chance et cette obligation – avec Mathéo et Achille, aussi – de rester à l'école au moins jusqu'à 16 ans.

Parce qu'« à l'école... on apprend bien plus que des leçons; on découvre le monde, on forge ses rêves et on construit l'avenir », Taha-Hassine Ferhat



Laëtitia CALBET



INCLUSION SCOLAIRE

IL Y A URGENCE DANS LES LYCÉES PROFESSIONNELS, LES SEGPA, LES EREA ET LES ULIS-PRO !

L' inadéquation entre d'un côté les moyens humains et les moyens consacrés à la formation et de l'autre les défis à relever met de plus en plus en difficulté et en souffrance les personnels et les élèves qui leur sont confiés.

Le SNETAA-FO peut témoigner, pour y avoir participé, de la qualité des prises de parole lors des ateliers participatifs réunis en décembre 2023 à la Cour des comptes sur la thématique de l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.

Dans les deux groupes de travail auxquels nous avons participé, certes le retour des enquêtes n'était pas encore disponible mais une grande diversité des expressions, de personnels de différents corps, a pu apporter des regards croisés riches, souvent très intéressants et complémentaires. Nous sommes davantage surpris de ce que nous pouvons lire parfois dans ce rapport, en particulier par la présentation des chiffres issus de ces enquêtes.

Dans l'exposé de la méthode de consultation de la communauté éducative,

le rapport précise bien que « l'étude a été administrée par un envoi direct aux directeurs et chefs d'établissement qui ont eu la charge de le transmettre aux enseignants. Les conseillers techniques adaptation scolaires et scolarisation des élèves en situation de handicap (CT-ASH) ont été sollicités pour relayer l'étude. Au total 694 réponses exploitables ont été reçues ce chiffre pouvant apparaître faible peut s'expliquer par la durée de l'étude (moins d'un mois) le contexte social de l'automne 2023 ainsi que le filtre potentiel des responsables d'établissement. »

Le SNETAA rappelle que l'école a besoin d'un réel diagnostic, sur ce sujet comme sur la voie professionnelle SEGPA, EREA, SEP, LP et dispositifs ULIS.

Dans le second degré, il faudra distinguer les problématiques en collège, en LGT et en LP qui diffèrent et c'est bien normal. Ainsi quand l'accès aux formations du CAPPEI est présenté de façon globale, il cache des dysfonctionnements qui perdurent et qui sont loin d'être à la hauteur des enjeux, tant dans la nécessité de formation des PLP que dans le respect

des textes officiels, dans la pertinence des orientations, dans la reconnaissance des personnels mais également de leurs élèves.

La façon dont sont restitués les chiffres et utilisés les pourcentages, est bien trop orientée.

Même si le rapport relève, entre autres, au travers de ses conclusions que « les enseignants du second degré ont des attitudes plus positives que ceux du premier degré au sujet de l'inclusion scolaire. Cela doit être mis au regard du fait que la relation entre élèves et enseignants est très différente entre le premier et le second degré (temps passé avec l'élève, équipe pédagogique) ».

Une annexe présente le ratio, en pourcentage, de l'occupation des postes spécialisés en ULIS par des enseignants spécialisés, titulaires du CAPPEI ou en cours de spécialisation.

Après une présentation déclinée par département et dissociant d'un côté les ULIS dans le premier degré et de l'autre

les ULIS en second degré (qui regroupe les ULIS en collège, ULIS en lycée et les ULIS pro) apparaît une moyenne générale de 64 % de personnels formés en ULIS en école et de 75 % de personnels formés pour les ULIS du second degré.

Cette présentation n'a pas le mérite d'éclairer sur les réalités de terrain en particulier sur le manque criant de structures ULIS pro au regard de la forte proportion d'élèves en situation de handicap (ESH) accueillis en SEP, SEGPA, EREA et LP. L'accessibilité des personnels du second degré et en particulier des PLP à la formation du CAPPEI pose un réel problème de compréhension, d'équité, d'objectif visé et de respect des engagements du ministère lors de la mise en place du CAPPEI en lieu et place du 2CA-SH.

Pourtant, en moyenne, les classes de LP accueillent cinq fois plus d'ESH que celles des LGT. Bien plus encore si la focale est placée sur les classes de CAP par exemple. Or, c'est l'orientation privilégiée des élèves issus des dispositifs ULIS collège après la classe de 3e. Sont également orientés vers nos CAP une très forte proportion d'élèves issus de 3e SEGPA ainsi que d'élèves allophones nouvellement arrivé(e)s, relevant des dispositifs UPE2A. Cette concentration des difficultés, leur diversité et leur sévérité, place bien trop souvent les élèves, comme les personnels, dans des situations critiques et malheureusement de souffrance également.

Le rapport de la Cour des comptes indique que le système éducatif accueille dans son ensemble près de 436 000 élèves en situation de handicap.

Sont présentés les pourcentages suivants : en collège, c'est 4,4 % des élèves accueillis relèvent du dispositif ULIS, en LP, ils représentent 4,9 % des élèves accueillis et 0,9 % en LGT, tandis que pour le premier degré, il s'agit de 3,2 % des élèves qui relèvent du champ du handicap. Ces pourcentages correspondent globalement à près de 200 000 élèves

dans le premier degré, 150 000 en le collège, 30 000 élèves dans les SEP et LP quand ils sont 15 000 dans les LGT.

Si le flux d'élèves relevant du dispositif ULIS semble en voie de se stabiliser, à

tion de 10 % par an, les chiffres présentés laissent à penser qu'au terme de 5 ans, nous serons bien au-delà des 60 % et que nous dépasserons probablement le double d'ESH accueillis dès la rentrée 2029, en comparaison du nombre accueilli en cette rentrée scolaire 2024.



Mieux vaut prévenir que guérir ! Il faut donc s'assurer dès maintenant, toutes et tous, de bien s'y préparer. Comment ? Il faut :

- être en mesure de proposer des formations adaptées aux élèves ;
- rééquilibrer les classes de CAP en particulier et les parcours en un an, en deux et en trois ans ;
- permettre l'accès à la formation CAPPEI aux PLP en LP et en SEP ainsi qu'aux PLP affectés en SEGPA, EREA et en ULIS, bien que l'accès à ces collègues en particulier est de droit, de trop nombreux exemples contraires étant à déplorer et décourageant même les plus chevronnés ;
- créer dans tous les lycées accueillants des ESH qui le demandent une ULIS pro en respectant le nombre d'élèves maximum par dispositif et en y affectant les personnels formés et en nombre suffisant ;
- intégrer réellement le caractère professionnel des formations CAP, BP et bac professionnel et de l'importance que constituent les périodes de formation en milieu professionnel (PFMP). Il est parfaitement anormal que les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves s'arrêtent brusquement, bien trop souvent, aux portes de l'entreprise.

peu près, entre le premier degré et le collège, l'augmentation va se poursuivre, à la sortie du collège, à l'entrée dans les 3 voies du lycée.

Alors que les services ont coutume de nous annoncer une prévision d'augmenta-

Fort de ses mandats, Le SNE-TAA-FO, syndicat majoritaire de la voie professionnelle depuis sa création en 1948, continuera à combattre, pour la défense de ses adhérents, des personnels de LP, EREA, SEP, SEGPA et ULIS et ULIS-PRO, pour l'accès à la formation, les conditions de travail, la juste rémunération et le droit à la mobilité de ses adhérents et de ses sympathisants.



RAPPEL SUR LA PROTECTION FONCTIONNELLE

[VOLET 1]

La protection fonctionnelle protège les agents publics contre les attaques ou les mises en cause pénales dont ils pourraient être l'objet dans le cadre de l'exercice de leur fonction – à condition qu'ils n'aient pas commis de faute personnelle.

Cette protection se justifie par le fait que nous sommes parfois exposés à des relations conflictuelles pouvant déboucher sur des menaces ou des attaques, ou sur la mise en cause de notre responsabilité civile ou pénale.

VOUS SUBISSEZ UNE ATTAQUE DU FAIT DE VOS FONCTIONS – QUELS SONT VOS DROITS ?

Vous pouvez bénéficier de la protection fonctionnelle si vous n'avez pas commis de faute personnelle. Cette protection peut s'étendre aux membres de votre famille.

PAS D'ATTAQUE MAIS UN RISQUE D'ATTEINTE À VOTRE INTÉGRITÉ PHYSIQUE :

Si l'administration est informée d'un tel risque, elle doit tout mettre en œuvre dans les plus brefs délais pour vous protéger, et ce même en l'absence de demande de votre part (information des forces de police, saisine du procureur de la République, signalement auprès d'un hébergeur d'un contenu illicite, etc.).

AUTRES CAS DANS LESQUELS VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE :

Si vous faites l'objet de poursuites civiles (toujours hors faute personnelle) – par exemple un élève qui se blesserait accidentellement alors qu'il est sous votre autorité.

Si vous faites l'objet de poursuites pénales – si vous êtes placé en garde à vue – entendu en qualité de témoin assisté ou si vous vous voyez proposer une mesure de composition pénale ou une médiation pénale.

QUELLE DÉMARCHE ?

Si vous êtes victime d'une attaque ou si vous êtes poursuivi devant une juridiction civile ou pénale pour une faute de service, votre hiérarchie doit en être informée sans délai et il vous appartient de formaliser votre demande de protection fonctionnelle par écrit.

La demande doit comporter toutes les précisions sur les faits ou les poursuites pour lesquels vous sollicitez la protection fonctionnelle.

Légalement aucun délai pour la transmettre n'est précisé, mais il convient

logiquement de la déposer rapidement et de la formuler en même temps que votre dépôt de plainte, si plainte il y a.

Si vous êtes poursuivi, cette précaution vous évitera d'avancer les frais d'avocat par exemple.

SURTOUT : prenez contact avec le SNETAA-FO, qui vous aidera dans cette étape et ce moment difficile où il ne faut pas rester isolé !

[suite au volet 2]



ZAÏTCHICK

LE CPF

(COMPTE PERSONNEL DE FORMATION)

Références réglementaires : décret modifié n° 2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie et circulaire n° 2019-133 du 23 septembre 2019 relative au schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale.



Le CPF permet l'accès à la formation continue pour tous les personnels. On peut acquérir un diplôme ou développer des compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (promotion, reconversion, concours).

Le CPF est alimenté de manière auto-

matique par la Caisse des dépôts et consignations, soit 25 heures par an, jusqu'à l'acquisition d'un plafond total de 150 heures. Vous pouvez consulter le solde de votre CPF en vous connectant à l'adresse www.moncompteformation.gouv.fr/espace-privé.

Si vous voulez utiliser ce crédit d'heures de formation, les demandes sont à transmettre à votre supérieur hiérarchique qui donnera un avis, avant d'être examinées par le service chargé de la gestion de la formation du rectorat selon 3 critères : sa nature, son calendrier, son financement.

Dans le cas où une même demande d'utilisation du CPF serait refusée pour la troisième année consécutive, l'avis de l'instance paritaire compétente est sollicité.

Vous pouvez choisir une formation au PAF ou hors PAF. Attention : dès lors que la formation inscrite au PAF est éligible au CPF, celui-ci doit être utilisé en priorité. Si la formation souhaitée est hors PAF, il est impératif de veiller à sa pertinence au regard du projet d'évolution professionnelle. Elle peut être financée par le rectorat sous certaines conditions en particulier les frais de déplacement.

Des établissements d'enseignement supérieur comme le CNED, le CNAM ou les GRETA proposent des formations éligibles au CPF.

Nous vous conseillons de bien vous renseigner sur le cadrage des formations car elles sont le plus souvent à distance ou uniquement hors temps de travail (vacances, week-end) et donc elles peuvent vite être chronophages.

Le SNETAA-FO revendique une réelle formation continue sur le temps de travail et non pendant les vacances scolaires ou le temps libre des personnels.

CPF
FORMATION SUR LE TEMPS LIBRE



CONGÉS MALADIE

UNE ÉVOLUTION TOUJOURS INSUFFISANTE

Au 1^{er} septembre 2024, le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'État est venu améliorer certains éléments de la rémunération des congés maladie. L'ensemble des agents, titulaires comme contractuels au sens large sont concernés. Quelles sont ces évolutions ?

POUR LES TITULAIRES

La mesure concerne essentiellement le maintien des primes dans certaines positions de congé maladie. Dorénavant, lorsque le fonctionnaire est placé en congé de longue maladie, le décret prévoit le maintien des primes dites permanentes, comme par exemple la prime ISOE part fixe. Le maintien s'effectue à hauteur de 33 % la première année et 60 % les deuxième et troisième années, y compris l'indemnité pour heures supplémentaires. Pour rappel, le salaire est maintenu pendant un an puis passe à 60 % les 2 années suivantes. Si le congé de longue maladie est transformé au bout de la première année en congé de longue durée, les primes versées la première année resteront acquises.

Ensuite, si un fonctionnaire est placé en congé maladie ordinaire (CMO) durant douze mois, pendant toute la durée de la procédure requérant l'avis du conseil médical pour se prononcer sur la suite envisagée, celui-ci est placé en position de disponibilité à titre provisoire mais il continuera de percevoir « une indemnité égale au montant du traitement et, le cas échéant, des primes et indemnités qu'il percevait à l'expiration de son congé de maladie. Cette indemnité est versée au fonctionnaire jusqu'à la date de la décision

de reprise de service, de reclassement, de mise en disponibilité ou d'admission à la retraite ».

POUR LES CONTRACTUELS

Pour l'ensemble des contractuels, l'avancée est plus significative avec un alignement sur les congés des titulaires. En effet, pour ce qui concerne le droit à CMO, l'agent bénéficie désormais de douze mois de congé après quatre mois de service et il perçoit une indemnité de trois mois à plein traitement et de neuf mois à demi-traitement.

Pour ce qui est du congé de grave maladie, l'agent en bénéficie désormais à partir de quatre mois de service et se voit maintenir le bénéfice des primes et indemnités de la même manière que les fonctionnaires.

Autre avancée, et c'était une demande du SNETAA-FO, le décret prévoit la subrogation systématique de l'administration pour percevoir les « indemnités journalières en matière de maladie, maternité, paternité, adoption et accidents du travail

et maladies professionnelles lorsque la rémunération maintenue durant les congés est au moins égale au montant des indemnités journalières ». Cela limitera les problèmes de trop-perçus et de remboursements plaçant les contractuels dans des situations parfois complexes.

Le SNETAA-FO prend acte de ces avancées qui étaient nécessaires, notamment pour les contractuels. Sont-elles pour autant suffisantes ? Alors que le premier des droits à congé maladie que les agents utilisent reste le CMO, il demeure insuffisamment pris en charge pour le SNETAA-FO. C'était bien ce dernier qu'il fallait faire évoluer et renforcer. Il en va de même pour le jour de carence qui reste essentiellement une mesure d'économie budgétaire que nous dénonçons.

Pour le SNETAA-FO, cela reste insuffisant, la prise en charge de la prévoyance et de la maladie, en lien direct avec les conditions de travail, se doivent d'être à la hauteur de ce que l'État attend et exige de ses agents.



TIC

ET SÉNIORS

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ordinateurs, smartphones, tablettes, réseaux sociaux, jeux vidéo, sites Internet... occupent une part croissante dans la société dans le domaine de la communication entre les personnes, d'accès à l'information, à la mobilité. Fini le téléphone, le dialogue avec un personnel de l'entreprise. Il est nécessaire, aujourd'hui, de maîtriser Internet et tous les outils technologiques, ce qui pose de nombreux problèmes, notamment aux personnes âgées y compris pour certaines qui relèvent de l'Éducation nationale. L'illectronisme, c'est, dans le domaine du numérique, l'équivalent de l'illettrisme, une « situation d'une personne ne possédant pas les compétences numériques de base ou ne se servant pas d'Internet », dit l'INSEE. Au total, en France, plus de huit millions de personnes seraient concernées.

CETTE EXCLUSION CONCERNE NOMBRE DE RETRAITÉS

Des retraités se trouvent, de fait, privés de ces services pour un grand nombre d'activités et de démarches de la vie quotidienne et, ne pouvant répondre par Internet, ils perdent le bénéfice de certains droits sociaux... et ils se retrouvent rejetés, en état d'isolement social.

LES TIC PEUVENT POURTANT FACILITER LA VIE AU QUOTIDIEN

En dehors des usages connus utiles à tous, peut être que l'utilisation la plus appréciable pour nos aînés est-elle le contact audio et visuel grâce aux systèmes de téléconférence qui permettent non



seulement la transmission de la parole, mais aussi celle d'images animées de participants éloignés. Pouvoir parler avec les enfants, la famille, les amis, les voir, permet de garder des liens forts et de ne plus se sentir isolé, abandonné...

Seulement, pour cela, il est nécessaire de maîtriser les outils informatiques. Or à la retraite la prise en main du matériel informatique peut paraître décourageante pour ceux qui n'ont pas eu d'initiation au cours de leur vie active et bon nombre d'entre eux baissent rapidement les bras.

TROUVER UNE FORMATION À L'USAGE DES TIC ?

Il existe des solutions pour éviter cette fracture numérique et l'isolement qui s'ensuit. D'abord il est possible de prendre, moyennant finances bien sûr, des cours d'initiation ou de perfectionnement. Des associations peuvent aider à se former. Grand nombre de bibliothèques municipales

proposent également des formations pour les personnes âgées.

Ceux qui souhaitent soutenir leurs proches, leurs amis, leurs voisins, peuvent utiliser par exemple le kit d'inclusion dans la société numérique (kit-inclusion.societenumerique.gouv.fr) ou d'autres. Ce site destiné aux non-professionnels de la médiation numérique, permet d'accompagner ses proches rencontrant des problèmes avec les outils informatiques.

DE TELS ENJEUX NÉCESSITERAIENT UNE PLUS GRANDE IMPLICATION DE L'ÉTAT

Notre employeur, l'État, pour les personnels de l'Éducation nationale, pourrait dispenser des formations gratuites aux TIC pour les futurs retraités, comme dans le secteur privé.

L'illectronisme, par ses conséquences, va à l'encontre des solidarités intergéné-

CPE

ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : POINT TROP N'EN FAUT !

Dès le début de l'année scolaire, bon nombre de CPE sont en lien direct avec les collectivités territoriales que ce soit le conseil départemental, le conseil régional ou encore la commune.

En effet, du fait de la décentralisation, les collectivités territoriales ne cessent de réclamer plus de prérogatives dans les domaines de l'éducation et de la pédagogie, sans pour autant désigner des agents à même de réaliser les différentes missions.

Derrière les différents domaines d'intervention (bourse de premier équipement, manuels scolaires, transports...), on remarque que la vie scolaire dans les établissements est extrêmement sollicitée, notamment parce que les collègues doivent réaliser des plannings d'intervention sur mesure, en tenant compte de surcroît des impératifs temporels de la collectivité !

En effet, la circulaire n° 2015-139 du 10 août 2015, critiquée fermement par le SNETAA FO, place les CPE comme conseillers du chef d'établissement et les membres de la communauté éducative pour organiser les partenariats avec les autres services de l'État, les collectivités territoriales, les associations complémentaires de l'École, les acteurs socio-écono-

miques, notamment dans le cadre du projet d'établissement.

Force est de constater que malheureusement Le CPE n'est plus sollicité mais « sur-sollicité » et devient l'exécutant des collectivités territoriales, sans aide humaine ni reconnaissance financière supplémentaire. Cette charge de travail conséquente de la rentrée est reconnue unanimement par tous les collègues !

Soyons clairs : nous devons trouver un juste équilibre entre la collaboration et l'exécution. Nous ne pouvons pas devenir dépendants à l'égard des collectivités territoriales de façon aveugle et disproportionnée, avec les impératifs de rentrée et toute l'aide que nous devons apporter aux élèves. Mais cette augmentation continue de la charge de travail doit être récompensée de façon financière !

Aussi n'hésitez pas à mettre des limites à ces sollicitations, surtout si vous exercez seul au sein de votre établissement, en soumettant vos difficultés à vos représentants S1, départementaux S2, et académiques S3 du SNETAA !

LE SNETAA est reconnu pour la défense des intérêts moraux et financiers des CPE !

nérationnelles. Les difficultés face à l'informatique et au numérique peuvent être sources d'inquiétudes justifiées, de renoncement à certains droits sociaux, de déprime, d'isolement de replis sur soi, bref d'exclusion sociale. Aider les seniors à devenir indépendants face à l'informatique, aux TIC, permettrait non seulement à nos aînés de prendre confiance en eux et de se sentir toujours membre actif de la société. Il ne faut pas oublier de les former aux dangers des arnaques et fraudes notamment les arnaques bancaires et les fausses informations.

Ainsi serait-il envisageable d'assurer la prévention d'une exclusion sociale et de l'isolement des futurs retraités et l'État pourrait s'impliquer, au moins dans des mesures de coordination, d'encouragement et dans une meilleure maîtrise des arnaques et fraudes liées à l'illectronisme.

CONTRACTUELS

UNE RENTRÉE BIEN MAUSSADE

Dès cette rentrée scolaire, de nombreux dysfonctionnements apparaissent déjà en ce qui concerne les contractuels.

Si, dans certaines académies, certains progrès ont été constatés sur le recrutement et l'affectation des collègues. Ainsi, comme c'est le cas à Grenoble, des formations ont été mises, fin août, en place à destination des contractuels nouvellement embauchés pour qu'ils abordent plus sereinement les difficultés du métier d'enseignant. Le SNETAA-FO suit de très près des initiatives de ce genre qui correspondent depuis toujours aux combats qui sont les nôtres. Cette avancée devra se développer partout.

Toutefois, le SNETAA-FO est toujours saisi par de nombreux collègues qui sont affectés de façon anarchique, sans que les « vœux » formulés via les sites académiques ne soient respectés, comme c'est le cas à Nantes. Il est légitime de remettre en question ce processus d'affectation qui méprise les attentes des collègues ; les décisions qui en découlent donnent lieu à des situations qui frisent la maltraitance, avec des affectations sur 2 voire 3 établissements, ou sur un poste très éloigné de la résidence familiale. Malgré le droit à l'indemnisation pour frais de déplacement (sur la base d'un tarif SNCF de 2e classe - en faire la demande auprès du secrétariat de son établissement), de la souffrance naît inévitablement de telles

situations.

Si l'on constate une désaffection pour le métier d'enseignant chez les contractuels en raison du salaire, des contrats incomplets et des conditions de travail, comment s'en étonner ?...

Par ailleurs, l'accès à la titularisation est des plus aléatoires. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les résultats du de dernière session où, une fois encore, l'ensemble des postes offerts n'a pas été pourvu. Pas par faute de candidats mais en raison d'une ligne suivie par les jurys qui consiste à éconduire des candidats ayant 10, 15 voire 20 ans d'expérience ! LE SNETAA-FO ne cesse d'alerter le ministère sur ce gâchis. Dans ce contexte, toutes les académies ont rencontré d'énormes difficultés pour « mettre un prof devant chaque classe ».

Ces difficultés de recrutement touchent aussi les AESH qui se sentent déconsidérés ou les AED, recrutés sur des établissements supports avec des conditions de travail ou de rémunération hors tout cadre légal.

Pour le SNETAA-FO, tout ceci est intolérable ; nous ne lâcherons rien et dans toutes les académies, le combat continuera. Ne restez pas isolés. Alertez-nous et adhérez au SNETAA-FO, le syndicat qui ne fait aucun compromis quand il s'agit de défendre tous les personnels de la voie professionnelle !



DEVENIR DDF

C'est le moment de postuler pour les collègues désireux de passer leur habilitation aux fonctions de directeur délégué aux formations. En effet, les circulaires académiques reprennent toutes à peu près le même calendrier : il faut généralement déposer son dossier autour du mois d'octobre pour des entretiens en novembre-décembre le plus souvent.

Vous êtes désireux de figurer sur la liste d'aptitude ? Contactez au plus vite le SNETAA dans votre académie qui vous donnera toutes les informations nécessaires à cette démarche !

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE : PAS SATISFAIT DE VOTRE PETIT "SATISFAISANT" ?



COMMENT CONTESTER L'APPRÉCIATION FINALE DE LA « VALEUR PROFESSIONNELLE » ?

Vous avez fait l'objet d'un rendez-vous de carrière durant l'année 2023-2024 car au 31 août 2023 vous étiez :

- dans la deuxième année du 6^e échelon de la classe normale (premier rendez-vous de carrière)
- dans le 8^e échelon de la classe normale (deuxième rendez-vous)
- dans la deuxième année du 9^e échelon de la classe normale (troisième rendez-vous de carrière).

Selon la procédure, entre le 1^{er} et le 15 sep-

tembre 2024, vous avez pris connaissance de l'appréciation finale portée sur votre compte-rendu de rendez-vous de carrière (article 6 de l'arrêté du 5 mai 2017).

Si cette appréciation ne vous satisfait pas, nous vous conseillons d'entamer une procédure de recours.

Le recours est à adresser au rectorat sous couvert du chef d'établissement (voir dates et modalités variables selon les académies).

N'oubliez pas d'en informer les secrétaires académiques du SNETAA-FO pour qu'ils vous défendent !

RENTÉE 2024 : RECLASSEMENT DES STAGIAIRES

En début d'année scolaire, les collègues PLP stagiaires doivent effectuer leur demande de reclassement auprès du rectorat de l'académie d'affectation ; les dates et modalités de transmission sont différentes dans chaque académie.

Ce reclassement est obligatoire lorsqu'on intègre la fonction publique.

Dès le premier trimestre 2024, avec un effet rétroactif au 1^{er} septembre, tous les stagiaires reçoivent un arrêté les positionnant dans la grille des rémunérations de son corps à un échelon.

Ce reclassement est donc très important puisqu'il détermine en particulier l'indice de rémunération et l'avancement dans la carrière en fonction de la prise en compte de l'expérience professionnelle antérieure.

Les situations ouvrant droit au reclassement étant très variées et personnelles, renseignez-vous auprès du SNETAA-FO de votre académie ou contactez le secteur relation adhérents au 01 53 58 00 34 !

Vous pouvez aussi nous adresser une copie de votre dossier pour vérification et calcul de votre reclassement, par mail à relation.adherent@snetaa.org ou par courrier au SNETAA-FO, 417 Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD cedex.

PARTIR ENSEIGNER

DANS LES

TOM

EST-CE ENCORE POSSIBLE ?

A lors que la Nouvelle-Calédonie n'en finit pas avec la crise débutée mi-mai qui embrase encore à ce jour le Caillou, que Wallis-et-Futuna va subir des fermetures arbitraires de CAP, que l'on assiste en Polynésie à une augmentation continue du recrutement de personnels locaux, etc., on peut s'interroger sur la possibilité pour les enseignants et plus particulièrement les PLP à obtenir encore une mise à disposition (MAD) dans un de ces territoires.

Depuis une quinzaine d'années, « l'océanisation des cadres », démarrée en Nouvelle-Calédonie est aussi une réalité pour la Polynésie et même le petit territoire de Wallis-et-Futuna. De plus en plus de jeunes natifs de ces îles se dirigent avec succès vers les métiers du professorat et obtiennent un poste localement. Leur statut d'autochtones leur permet de rester en poste sans limitation de durée puisque leur CIMM se situe dans ces territoires, tout comme les résidents, personnels arrivés en contrat et qui ont fait reconnaître leur CIMM localement et peuvent ainsi rester indéfiniment. Ce statut diffère de celui de MAD proposé aux métropolitains et domiens qui, eux, postulent pour un contrat de 2 ans, renouvelable

une fois. Ainsi tous les 2 ou 4 ans, leur poste est libéré et reproposé au mouvement.

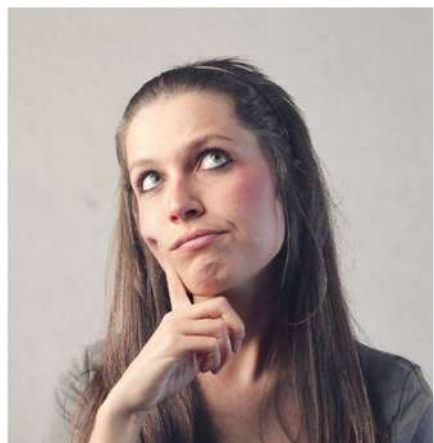
Cette année, par exemple, le recrutement en Nouvelle-Calédonie pour la rentrée de février 2025 actuellement en cours, concerne 29 postes de PLP, répartis entre 15 MAD et 14 néo-titulaires déjà sur place. Celui de CPE compte 9 postes à pourvoir, dont 1 pour un néo titulaire.

Ainsi, selon le corps et la discipline, les chances d'être recruté ne sont pas les mêmes puisque dans certaines disciplines, il n'y a plus « besoin » de faire appel à un recrutement extérieur pour satisfaire les postes vacants.

Néanmoins, d'une année sur l'autre, cela peut évoluer, il faut donc renouveler sa demande sans se décourager en cas de refus.

Certes les postes offerts aux MAD sont de moins en moins nombreux mais ils existent encore.

Le secteur « outre-mer et étranger » du SNETAA-FO est là pour vous informer et vous soutenir dans vos démarches ; n'hésitez pas à le contacter pour toute question à snetaa.hdf@gmail.com ou au 06 89 09 87 77 !



BRÈVES



1. ÉLÈVES CHERCHENT LYCÉE

À la mi-septembre, il y avait encore plus de 13 000 élèves sortant de 3e ou de 2de en quête de réorientation, qui attendaient une place dans un lycée professionnel pour la majorité d'entre eux.

L'absence d'ouverture de nouveaux diplômes de CAP, le refus d'ouvrir de nouvelles classes pour des diplômes existants, des filières saturées... expliquent en grande partie que des collégiens se retrouvent chaque année sur le carreau à la rentrée. Le SNETAA exige des ouvertures de CAP partout, pour tous et dans tous les métiers !

2. UNE CLASSE EXCEPTIONNELLE PLUS OPAQUE QUE JAMAIS !

Les tableaux d'avancement à la classe exceptionnelle de la première promotion issue du décret n° 2023-720 du 4 août 2023 ont été publiés cet été et ils prouvent, s'il en était encore besoin, l'opacité qui entoure cette promotion. Le SNETAA n'aura de cesse de dénoncer cette promotion « au mérite » qui permet aux chefs d'établissement et aux inspecteurs de distribuer des avis « défavorable », « favorable » et surtout le sésame « favorable » selon leur bon vouloir, sans devoir en rendre compte à qui que ce soit, et surtout pas au collègue, principal intéressé.

Plus que jamais, le SNETAA revendique un accès à tous les grades et tous les échelons pour tous !

3. OÙ EST PASSÉ LE SOLDAT GIPA ?

La garantie individuelle du pouvoir d'achat qui est reconduite chaque année par une publication au JO, généralement au mois d'août, est sans doute une victime collatérale de l'absence de gouvernement pendant 2 mois car, à ce jour, nous l'attendons toujours pour l'année 2024.

À défaut de la revalorisation générale pour tous que réclame le SNETAA-FO, la GIPA permet néanmoins aux collègues éligibles une compensation de leur perte de pouvoir d'achat face à une inflation toujours bien présente. C'est pour cela que le SNETAA attend de pied ferme que cette indemnité soit reconduite.

4. BREVET DES COLLÈGES ET ENTRÉE AU LYCÉE

Mi septembre, la DGESCO a annoncé que la réforme du brevet, qui doit devenir le sésame indispensable pour une entrée en 2de bac pro, générale ou technologique, a été reportée à l'année scolaire prochaine.

Du temps de gagné pour le SNETAA qui continue à mener la bataille contre cette réforme qui pénalise en premier lieu les futurs lycéens professionnels.



Stéphanie Van Oost

LA REVUE DE PRESSE DES PLP

le podcast qui décrypte l'actualité de l'enseignement professionnel





RENDEZ-VOUS TOUS LES JEUDIS POUR UN DÉCRYPTAGE INÉDIT DE L'ACTUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL.

ÉCOUTEZ VOTRE PODCAST SUR TOUTES LES PLATEFORMES ET SUR

WWW.SNETAA.ORG/PODCAST

BORDEAUX



MUSÉE DES BEAUX ARTS

VALÉRIE BELIN

Valérie Belin investit le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux avec 100 photographies retraçant son parcours. Des mannequins aux visages de cire, elle brouille la frontière entre réel et artificiel, jouant avec nos perceptions et redéfinissant le « beau » contemporain.

Jusqu'au 28 octobre 2024

PARIS



MUSÉE DU LUXEMBOURG

TARSILA DO AMARAL

Le musée du Luxembourg expose Tarsila do Amaral, star brésilienne inconnue en France. À travers 150 œuvres, cette rétrospective révèle son modernisme « anthropophage », où elle puise l'imaginaire indigène pour transformer la culture coloniale.

à partir du 09 octobre 2024

FLASSANS-SUR-ISSOLE



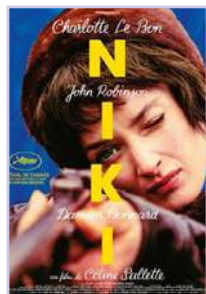
COMMANDERIE DE PEYRASSOL

BERTRAND LAVIER

Invitation à une odyssée colorée à travers 20 œuvres détournant l'art moderne. Peignant sur des objets, il brouille la frontière peinture-sculpture, révélant l'essence des formes et jouant avec les codes artistiques pour éveiller l'imaginaire.

Jusqu'au 03 novembre 2024

CINÉMA



NIKI

En 1952, Niki s'installe à Paris, cherchant à échapper à l'étreinte suffocante de l'Amérique et de sa famille.

Malgré la distance, les souvenirs de son passé continuent de la tourmenter. Peu à peu, elle découvre dans l'art une lumière libératrice, une force pour vaincre ses démons et se reconstruire.

SORTIE LE 09 OCTOBRE 2024



LEE MILLER

Ancienne mannequin pour Vogue et muse de Man Ray, Lee Miller est devenue l'une des premières femmes photographes de guerre.

Sur le front, elle a bravé tous les dangers pour capturer les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, bouleversant les perceptions du monde grâce à son courage et à son refus des conventions.

SORTIE LE 09 OCTOBRE 2024



MONSIEUR AZNAVOUR

Le biopic d'une voix éternelle : fils de réfugiés, modeste et discret, on le disait sans avenir. Pourtant, par sa ténacité, son talent et sa voix unique, Charles Aznavour est devenu une légende vivante, un emblème de la chanson française.

Avec 1200 titres chantés aux quatre coins du monde, il a marqué des générations.

SORTIE LE 23 OCTOBRE 2024

BULLETIN D'ADHÉSION 2024-2025

Nom
Nom de jeune fille
Prénom
Date de naissance
Adresse
Code postal
Tel. fixe Tel. portable
Adresse e-mail

JE CALCULE MA COTISATION

Échelon Tarif Temps partiel
Cotisation : temps partiel x tarif =
Je choisis le mensuel papier du SNETAA-FO :
 OUI + 25 € (pour frais de traitement et de port)
 NON (merci de bien indiquer votre adresse mail)

VOTRE SITUATION ADMINISTRATIVE

Classe normale Hors classe Retraité
 Stagiaire Classe exceptionnelle
 PLP AED/EAP/AESH Contractuel
 CPE Sans solde DDFPT
Discipline : Autre :

VOTRE ÉTABLISSEMENT D'EXERCICE 2024/2025

Lycée professionnel SEGPA (collège)
 Lycée polyvalent (SEP) EREA
 Autre :
Nom d'établissement :
Ville : Académie :

À retourner dûment complétée et accompagnée de votre chèque au SNETAA-FO - 417 Les Bureaux de la Colline, 92213 SAINT-CLOUD Cedex

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Ma cotisation est un paiement récurrent qui sera prélevé le 1^{er} du mois.
Je suis libre de modifier, suspendre ou arrêter ce prélèvement à tout moment.

COMPTE À DÉBITER

IBAN - IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE

BIC - CODE D'IDENTIFICATION BANCAIRE

Le code BIC peut contenir 8 ou 11 caractères.

Fait à :

Le :

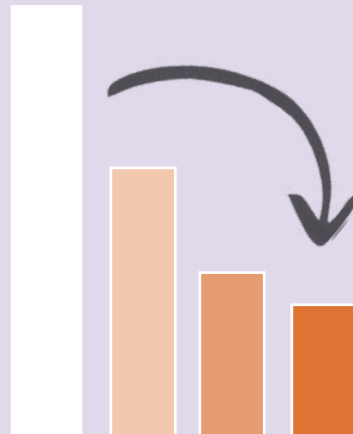
**N'oubliez pas de
JOINDRE VOTRE RIB AVEC
VOS CODES IBAN ET BIC !**

SIGNATURE (OBLIGATOIRE) :

Nom et adresse du créancier :
SNETAA-FO, 417 BUREAUX DE LA COLLINE
92213 SAINT-CLOUD CEDEX
N° identifiant créancier (ICS) : FR23ZZ540565

UNE ADHÉSION DE

133 €



-66%

**DE CRÉDIT
D'IMPÔT**

**COÛT RÉEL
45,22€**

En signant ce formulaire mandat, vous autorisez le SNETAA-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions du SNETAA-FO. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus vite dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Sauf avis contraire de votre part, la cotisation sera renouvelée en 12 mensualités de septembre à août. Le nombre de prélèvements dépendra de la date d'adhésion. Ex : si vous adhérez en janvier, la cotisation compète sera prélevée de février à août en sept fois.

TARIF MÉTROPOLÉ

ÉCH.	CLASSE NORMALE	HORS CLASSE	CLASSE EXCEPTIONNELLE	CONTRACTUELS	
				INDICE	COTISATION
1	133 €	291 €	347 €		
2	183 €	313 €	368 €	MOINS 450	81 €
3	190 €	325 €	380 €	450 À 500	114 €
4	228 €	348 €	399 €	500 À 700	140 €
5	237 €	368 €		+ 700	164 €
6	244 €	381 €			
7	256 €	388 €			
8	271 €		HE-A 1 : 414 € HE-A 2 : 431 € HE-A 3 : 455 €		
9	290 €				
10	313 €				
11	331 €				

COTISATIONS UNIQUES

SANS SOLDE	29 €
EAD/AEP/AESH	51 €
STAGIAIRES	99 €
RETRAITÉS TITULAIRES	159 €
RETRAITÉS CONTRACTUELS	51 €

POURQUOI SOUTENIR NOS ACTIONS ?

Une cotisation annuelle au SNETAA-FO de **133 € ne vous coûte finalement que 45,22 €** après déduction fiscale, soit **3,76 € par mois**. C'est l'équivalent de 4 baguettes de pain !

3,76 € =



Un syndicat, c'est comme la santé, on en prend soin. Alors, **ADHÉREZ AU SNETAA-FO !**

Vous permettre
de gagner
en assurance,
c'est ça être
assurément
humain.



ASSURANCES AUTO, MOTO ET HABITATION

Jusqu'à

90 JOURS OFFERTS⁽¹⁾

du 1^{er} au 31 octobre 2024



Assurément
Humain

(1) 60 jours de cotisation offerts la 1^{re} année pour toute souscription en tacite reconduction d'un contrat AUTO PASS ou d'un contrat Habitation DOMO PASS (souscription ou ajout d'une maison ou d'un appartement en résidence principale ou secondaire hors logement en maison de retraite) ou d'un contrat habitation AMPHI PASS « Etudiant » (hors logement en école de fonctionnaire) ou d'un contrat MOTO PASS (pour un deux roues de plus de 80 cm³ en formule Tous Risques ou Tous risques+), hors frais d'échéance, contribution attentat, fonds de solidarité, coût d'avenant, frais de mensualisation et droit d'entrée.

30 jours offerts supplémentaires la 1^{re} année sur le 2^e contrat AUTO PASS, Habitation DOMO PASS, Habitation AMPHI PASS ou MOTO PASS souscrit et les suivants répondant aux conditions ci-dessus.

Soit 90 jours offerts sur le 2^e contrat et les suivants. Offres valables du 01/10/2024 au 31/10/2024, non cumulables avec toute offre en cours.

Conditions et limites des garanties de nos contrats AUTO PASS, MOTO PASS, Habitation DOMO PASS et AMPHI PASS en agence GMF. Les Conditions Générales et la Convention d'assistance de ces contrats sont consultables sur gmf.fr et disponibles en agence GMF.

GMF ASSURANCES - Société anonyme au capital de 181 385 440 € entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - APE 6512 Z - Siège social : 148, rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret. Les produits distribués par GMF ASSURANCES sont assurés par GMF ASSURANCES et/ou LA SAUVEGARDE et/ou GMF VIE et/ou Covéa Protection Juridique et/ou AM-GMF. © Getty Images.